

Prêt pour les industries techniques de l'image et du son

IFCIC

Présentation du dispositif

IFCIC dispose de la capacité à prêter directement aux PME et associations actives dans les industries techniques de l'image et du son. Comme la garantie, les prêts de l'IFCIC ont vocation à favoriser l'accès au financement bancaire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux entreprises et associations du secteur du cinéma et de l'industrie de l'image.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les prêts permettent par exemple l'accompagnement-:

- de développements structurels (recrutement, développement international, ...),
- de projets innovants, notamment dans le domaine des effets spéciaux visuels et de la post-production,
- d'investissements immatériels ou destinés au franchissement d'un palier d'activité.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt varie en fonction du projet.

Pour quelle durée ?

Les prêts sont remboursables généralement à moyen terme. La durée de remboursement, variable en fonction des besoins, peut inclure une période de franchise

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

L'instruction des dossiers est assurée par l'IFCIC, qui peut souhaiter rencontrer les responsables du projet. Les demandes de prêt sont examinées par un comité d'engagement composé de professionnels et de personnalités qualifiées.

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66
Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de prêt](#) (29/10/2019 - 57.5 Ko)